

Compte rendu de la réunion informative du vendredi 13 janvier 2023

Suite à la publication du bulletin municipal, les habitants de la commune de Saint Julien du Puy ont pris connaissance d'un projet d'implantation d'éoliennes, voté en délibération à l'unanimité le 21 novembre 2022.

Quelques habitants de St Julien du Puy ont souhaité rencontrer le maire pour avoir de plus amples renseignements concernant ce projet.

Le Mercredi 4 janvier, ils se sont réunis devant la mairie et ont demandé à rencontrer le maire. Celui-ci leur a proposé une réunion informative le 13 janvier, à 18h 30, en précisant que cette réunion se tiendrait à huis clos.

Vendredi 13 janvier à 18h30, sont présents dans la salle commune de la mairie :

- Mr le Maire et 5 de ses conseillers.
- 6 membres de l'association « Coup de Vent » représentant les habitants de la commune opposés au projet d'implantation d'éoliennes sur Saint Julien du Puy.

Nous exposons nos inquiétudes :

Ce qui nous anime aujourd'hui, c'est la problématique du dossier. La seule information dont nous disposons se trouve dans le bulletin municipal distribué dans toutes les boîtes aux lettres début janvier.

Le délibéré du 21 novembre autorise une entreprise privée porteur d'un projet éolien (RWE) à déclencher des études d'impact : Observation de terrain, études des règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement ... et ce en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt... Ce délibéré approuve le principe de l'implantation du projet sur le domaine communal, ainsi que la mise à disposition de son/ses terrains à la société RWE Renouvelables France.

Cette entreprise est très puissante, c'est le deuxième producteur d'électricité en Allemagne, et premier pollueur européen (il détiennent toutes les centrales à charbon d'Allemagne). Elle se présente comme filiale française.

Ce qui nous inquiète, c'est que la mairie, en signant la délibération a lancé l'étude complète.

Nous demandons si la mairie a signé un contrat avec RWE pour monter un projet éolien à St Julien du Puy.

Le Maire nous assure qu'il n'y a aucun contrat de signé.

Monsieur le Maire nous répond que le Conseil Municipal a donné un accord de principe.

Il nous confirme qu'ils n'ont délibéré que pour l'étude de faisabilité du gisement éolien.

Il nous précise que si l'étude des vents, qui dure 6 mois, est défavorable, ce n'était pas la peine de mobiliser toute la population.

On nous dit que n'avons pas à nous inquiéter, qu'un projet éolien dure au moins 5 ans.

Nous rétorquons qu'avec la nouvelle loi sur les énergies renouvelables, un projet éolien peut être lancé beaucoup plus rapidement.

Nous demandons le pourquoi de l'éolien plutôt que le photovoltaïque :

Il s'agit d'un projet privé, polluant et d'une électricité entièrement subventionnée par l'état. On pourrait décider d'opter pour le photovoltaïque plutôt que de partir sur l'éolien.

Le maire se préoccupe des tensions actuelles sur l'énergie. Il ne nous répond pas concernant la préférence de l'éolien.

Nous soulignons les différents impacts d'un parc éolien sur la commune :

Le maire soutient que la commune ne sera impactée que par le visuel. Un conseiller rajoute qu'il n'y aura aucun impact sur la santé.

Nous demandons à la mairie de revenir sur son délibéré :

Nous précisons que dans la délibération, ils ont donné l'accord de lancer le projet.

Peut on trouver ensemble une solution ?

Nous demandons à la mairie de revenir sur leur vote, de stopper le projet momentanément, d'échanger avec les gens, au lieu de donner le champ libre à RWE.

La signature des propriétaires :

Dans le bulletin, il est mentionné qu'il sera demandé l'accord des riverains. Le maire précise qu'il s'agit plutôt des habitants de la commune.

Si un propriétaire foncier refuse, le projet ne peut aboutir.

Nous demandons des précisions. Pourquoi RWE est-il en train de faire signer les conventions et les promesses à bail aux propriétaires ?

Le maire explique qu'il n'a pas vu les contrats signés par les propriétaires.

Nous expliquons que le souci, c'est que RWE se présente devant les gens et disent qu'ils ont l'accord de la mairie.

Le maire explique que la première fois qu'ils ont vu les commerciaux, ils leur ont demandé s'ils pouvaient consulter les propriétaires pour savoir s'ils étaient d'accord. RWE leur a donné ensuite le retour des propriétaires et ils ont délibéré.

Discussion autour des tensions dans la commune engendrées par le projet.

Le maire fait une proposition :

Au prochain conseil municipal, **Monsieur le Maire s'engage à prendre une délibération qui modifiera la délibération du 21 novembre. Elle sera plus précise** et indiquera que **la mairie donne l'autorisation uniquement pour l'étude de vents**. La mairie met à la disposition de l'entreprise les chemins communaux afin de mesurer le gisement éolien.

D'ici que l'étude des vents soit finie, la population aura des réunions et des débats publics d'information.

Si les vents sont favorables, avant de continuer à donner un aval pour la poursuite du projet, la mairie proposera d'aller sur des sites éoliens pour rencontrer des riverains, des chasseurs, des randonneurs...

Nous demandons à ce que la délibération soit suffisamment précise, que la mairie soit plus précise et plus cohérente pour que l'on soit plus en confiance.

Question est posée sur la date du prochain conseil : d'ici 15 jours.

Il nous est précisé que ce conseil aura lieu sans pression et à huis clos.

Compte rendu rédigé par Association.coupdevent@gmail.com